



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050185

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/04/2024 21H36 C:024860 I:35907
V/REF : 195066

CRISTAL HABITAT
AGENCE SUD
BIOLLAY
142 RUE JEAN MERMOZ
73025 CHAMBERY

V/REF.IMM. 01002

IMMEUBLE : JONQUILLES B8 -1002
RUE GEORGES GUYNEMER
N°23/39/59/79 (BIOLLAY)
73000 CHAMBERY

Voglans, le 10 Mai 2024

Référence Marché: 2022120002

LOCALISATION : ALLEE N39 GUYENEMER - APPEL RECU DE MME BAVIERE ELODIE AU 2EME ETAGE
TEL 06 23813734

MOTIF : INETRVENIR POUR UN REFOULEMENT WC

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 10/04 A 21H35
APPEL TRASNMIS A LA SOCIETE 'SERVIMO' QUI FAIT LE NECESSAIRE

LE 10/04 A 22H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME BAVIERE.
CONSTAT D'UN WC BOUCHE SUITE A UN CURAGE EFFECTUE CE JOUR.
DEPOSE - REPOSE WC.
DEBOUCHAGE MECANIQUE DE L'EVACUATION OBSTRUEE PAR UNE PLAQUE DE
CALCAIRE.
CONTROLE ECOULEMENT.

OBSERVATIONS : CV AB EMAIL en CC le 11/04/24 a 07H39 contact@cristal-habitat.fr
CV AB EMAIL en CC le 11/04/24 a 07H39 service-urgence@cristal-hab
CV AB Email envoyé le 11/04/24 a 07H39 Mr L. 1.PEDRETTI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Installation et mise en place du matériel. Localisation de l'obstructionet recherche du sens d'écoulement du réseau.
Ouverture des tabourets et trappes de visite permettant l'accès au réseau.

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050185

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Débouchage par procédé mécanique ou électromécanique.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement. Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction. Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
2,00	H(s) Camion Hydrocurage le 10/04	255,12	510,24
TOTAL H.T.			510,24
T.V.A. a 10,00%			51,02
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>561,26</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

CRISTAL HABITAT
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

Entreprise

Référence : 0201822
Téléphone : 04.79.52.08.82
Marché : 2022120002 - 0000001
Service d'urgence interv multiser das imm AGENCES+PAT

Demandeur

Locat. présent :MME BAVIERE ELODIE
Entré le : 05/01/2018
Téléphone : 06 23 81 37 34

Intervention

Etablie par E.PARPILLON le : 15/04/2024
Date exécution prévue : 30/04/2024
Nature travaux : ASTREINTE Gros Entretien
N° affaire : 1 381 921

OS ENTREPRISE 195066

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS 73420 VOGLANS

10/04/2024 à 21H36

Lieu d'intervention

MME BAVIERE ELODIE
39 RUE GEORGES GUYNEMER
73000 CHAMBERY

Observations

OS DE REGUL SUITE
INTERVENTION 10/04 A 21H36
V/REF 10/04/2024 21H36
C 024860 I 35907

BAVIERE 39 GUYNEMER / REFOULEMENT WC / OS DE REGUL du 15/04/2024

Travail	Désignation	Qté
DIV112	GROS ENTRETIEN INTERVENTION ASTREINTE	1,00

Demande de travaux établie par E.PARPILLON le 15/04/2024
A joindre obligatoirement sans agraffer à votre facture

Signature :

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
01002-00008-00002-00213 H / Type 4 / 02 Etage : 02 39 RUE GEORGES GUYNEMER 73000 CHAMBERY	MME BAVIERE ELODIE geelba@hotmail.fr entré le 05/01/2018 Resp batiment : Sud PARPILLON E.PARPILLON	Fixe : 06.23.81.37.34 Portable: 06.23.81.37.34
Information Amiante :		
RAT 01002-00008-00002-00213 Pas de présence d'amiante		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 195066		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT :

Je soussigné(e) :

Nom : ...**BEAUJOLIN**.....

Prénom : ...**Lucas**.....

Adresse : ...**1, place du Forum**.....

Code postal : **73000**.... Commune : **CHAMBERY**.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : **39 RUE GEORGES GUYNEMER 73000 CHAMBERY**

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de

l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques

☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à **Chambéry**..... le **15/04/2024**

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.